

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° CD53

présenté par
M. Noguès, rapporteur

ARTICLE 2

RAPPORT

A la première phrase de l'alinéa 49, après l'acronyme :

« (RSE) »,

insérer les mots :

« des entreprises et des organisations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.